



## **Comptes-rendus des 9 chantiers tenus lors des états généraux les 30 et 31 mai 2014**

Rapport final présenté à l'Arrondissement de Verdun

Août 2014



## Table des matières

Avant-propos.....	3
1. Chantier sur l'aménagement urbain et l'habitation .....	4
2. Chantier sur le développement communautaire .....	7
3. Chantier sur le développement durable.....	9
4. Chantier sur le développement économique.....	11
5. Chantier sur la culture et le patrimoine.....	13
6. Chantier sur les sports et les loisirs .....	15
7. Chantier sur la circulation et la sécurité publique.....	17
8. Chantier sur les services aux citoyens .....	19
9. Chantier sur les communications et la participation citoyenne.....	21

## Avant-propos

Ces comptes-rendus sont tous issus des différents ateliers de discussions tenus à Verdun les 30 et 31 mai 2014 dans le cadre de la planification stratégique menée par l'Arrondissement.

Pour l'occasion, la population verdunoise a été conviée à discuter des orientations soumises à titre préliminaire par l'Arrondissement, à les valider et finalement, à identifier des actions et des gestes à poser en lien avec les orientations.

Très exactement 213 citoyens ont participé aux ateliers, soit 147 lors du 30 mai et 66 le 31 mai. Comme il y avait des ateliers en matinée ainsi qu'en après-midi, la participation des citoyens selon les thématiques a été la suivante.

<b>Participants présents dans les ateliers</b>	<b>30 mai</b>	<b>31 mai</b>	<b>Total</b>
Aménagement urbain et habitation AM	35	20	55
Aménagement urbain et habitation PM	30	9	39
Services aux citoyens	23	13	36
Développement durable	19	26	45
Développement économique	35	6	41
Culture et patrimoine	29	16	45
Sports et loisirs	15	9	24
Circulation et sécurité publique	35	6	41
Communication et participation citoyenne	26	17	43
Développement communautaire	35	6	41
<b>Total</b>	<b>282</b>	<b>128</b>	<b>410</b>

## 1. Chantier sur l'aménagement urbain et l'habitation

Les orientations initiales proposées aux participants sont :

1. Offrir des places publiques et des espaces verts de qualité et accessibles à tous les citoyens, notamment en bordure du fleuve.
2. Préserver la mixité sociale dans l'arrondissement en s'assurant d'une offre de logements locatifs et de propriétés diversifiée et de qualité qui répond aux besoins de toute la population.
3. Réviser la réglementation d'urbanisme afin d'y intégrer les principes du développement durable et de l'accessibilité universelle.

À la lecture de ces orientations, chacun des groupes a souhaité apporter des modifications aux énoncés. Pour la première orientation, les suggestions sont les suivantes :

- Garantir des places publiques et des espaces verts de qualité et accessibles à tous les citoyens, notamment en bordure du fleuve.
- Renouveler et augmenter les lieux et les infrastructures de services publics et les espaces verts pour : soutenir la vitalité sociale et culturelle; offrir une accessibilité en toute saison; protéger les berges; verdir les quartiers densément peuplés et les emprises; favoriser la santé et assurer la sécurité.
- Offrir un espace public et des espaces verts de qualité et accessibles à tous les citoyens notamment en bordure du fleuve et dans les milieux densément peuplés.

Les modifications suggérées, par trois des quatre groupes de discussions, pour la deuxième orientation sont les suivantes :

- Imposer la mixité sociale dans l'arrondissement en s'assurant d'une offre de logements locatifs et de propriétés diversifiée et de qualité qui répond aux besoins de toute la population.
- Préserver la mixité sociale sur l'ensemble du territoire en encadrant la production d'une offre de logements locatifs et en propriété diversifiée et de qualité qui répond aux besoins de toute la population.
- Préserver la mixité sociale en s'assurant d'une offre de logements locatifs et en propriété diversifiée et de qualité qui répond aux besoins de toute la population, notamment en créant des logements sociaux.

Enfin, les suggestions pour la troisième orientation sont :

- Fonder la réglementation d'urbanisme sur les principes de développement durable et de l'accessibilité universelle.
- Réviser la réglementation d'urbanisme afin d'y intégrer les principes du développement durable et de l'accessibilité universelle et appliquer l'analyse différenciée selon les sexes.

Les actions principales proposées pour la mise en œuvre des orientations sont nombreuses.

#### Orientation 1 :

Les recommandations générales concernent :

- La mise en œuvre d'un plan d'ensemble pour que le développement soit cohérent sur tout le territoire et à long terme;
- La mise en application des recommandations de Montréal « Amis des Aînés »;
- La préservation des espaces publics et verts existants;
- Tout faire avec le consentement citoyen et assurer une participation citoyenne dans les projets de long terme.

D'autres pistes d'actions plus spécifiques ont été suggérées telles à propos de la sécurité comme assurer une sécurité jour et nuit notamment aux abords du fleuve, des aires de jeux d'eau type Crescend'eau et des rues passantes ou encore créer une traverse piétonne qui n'empiète pas sur la piste cyclable pour sécuriser les balades piétonnes.

Pour la mise en valeur, des participants suggèrent d'incorporer la qualité esthétique dans la définition des espaces publics et verts; de mettre en valeur la forêt de l'île des Sœurs et les sentiers piétons (créer des sentiers en poussière de pierre); transformer le toit du parking Ethel en toit agricole; réaménager le site derrière l'auditorium en espace vert; agir sur la propreté et entretenir été comme hiver les routes et les pistes cyclables (piste cyclable devient une piste pour les skieurs).

En termes de réaménagement, on propose de supprimer les îlots de chaleur par la plantation d'arbres; de repenser la place de la Grande Marguerite; d'ajouter du mobilier urbain le long de la rue Wellington et aux abords des parcs et d'augmenter le pourcentage de verdure sur le territoire et préserver l'existant.

#### Orientation 2 :

Les recommandations générales sont :

- Adopter un plan d'ensemble qui homogénéise la production de logement sur le territoire;
- Mettre en œuvre une politique familiale visant à maintenir les familles sur le territoire de Verdun;
- Favoriser l'action citoyenne.

Les autres pistes d'actions énoncées suggèrent des interventions au niveau du logement, de l'entretien des bâtiments, etc. comme par exemple :

- Organiser une réflexion autour de la conversion en condo de logements locatifs et analyser les réels besoins de la population;
- Assurer et maintenir l'offre de logements locatifs;
- Limiter la conversion en condo;
- Favoriser l'innovation et la créativité dans la production de logement pour être ouvert à de nouvelles manières de vivre;

- Obliger les promoteurs à fournir du logement abordable;
- Changer la politique d'inclusion, de l'arrondissement, de manière à ne pas obliger la production de logement social que dans les projets de 200 logements et plus;
- Incorporer dans la réglementation la construction de logement social et communautaire pour maintenir une bonne diversité de logements et éviter une ghettoïsation;
- Permettre la création des logements sociaux dans des immeubles de petites tailles;
- Favoriser la production de logements familiaux;
- Développer une réserve foncière municipale pour la construction de logement social et développer les sites déjà achetés comme Gaétan-Laberge;
- Prévenir la création de ghettos par une répartition des logements sociaux sur le territoire;
- Intégrer du logement social sur l'Île des Sœurs;
- Mettre en œuvre des programmes d'entretien des bâtiments contenant du logement social;
- Adopter des pratiques architecturales qui homogénéisent le bâti pour ne pas distinguer le logement social du logement privé;
- Avoir une réflexion sur la fiscalité municipale;
- Développer des moyens incitatifs d'accès à la propriété;
- Obliger les nouveaux commerces à instaurer des accès universels et proposer des programmes d'aide à la modification des entrées pour les commerces existants.

### Orientation 3 :

Les recommandations proposées pour les pistes d'actions sont les suivantes :

- Avoir une politique de développement durable (ex : adopter un plan d'ensemble qui guide les décisions sur le long terme et arrimer le développement à la capacité des infrastructures et non le contraire);
- Conserver la biodiversité et le paysage, comme par exemple limiter les bâtiments à six étages pour ne pas nuire aux migrations d'oiseaux, limiter l'éclairage à 22h pour protéger la faune de cette pollution visuelle, etc...;
- Conserver et améliorer le patrimoine bâti;
- Réviser l'offre commerciale sur le territoire;
- Lutter contre les îlots de chaleur et favoriser l'implantation de bâtiments verts.

Par ailleurs, notons que la problématique du pont a été souvent soulevée sans qu'elle ne fasse consensus. Certains souhaitent un pont seulement piétonnier, cyclable ou pour les véhicules d'urgence. D'autres souhaitent un pont où tous les véhicules seraient autorisés. D'autres encore souhaitent que le pont de contournement suffise et qu'il n'y ait pas de construction d'un nouveau pont pour des raisons de conservation de la biodiversité, de paysage et de priorités financières.

## 2. Chantier sur le développement communautaire

Les orientations proposées aux participants sont les suivantes :

4. Stimuler la vie de quartier et le sentiment d'appartenance en misant sur les activités communautaires et les événements locaux, inclusifs et diversifiés, notamment ceux destinés aux familles.
5. Favoriser l'accessibilité de l'ensemble de la population aux organismes communautaires et à leurs services.
6. Faire de la persévérance scolaire une priorité pour l'arrondissement et la communauté et favoriser la collaboration entre l'arrondissement et le milieu scolaire.

Les trois orientations sont validées mais les participants ont suggéré une reformulation de celles-ci, à savoir :

4. Stimuler la vie de quartier et le sentiment d'appartenance en misant sur les activités communautaires et les événements locaux, inclusifs et diversifiés, notamment ceux destinés aux familles et favoriser les activités intergénérationnelles.
5. Favoriser l'accessibilité de l'ensemble de la population aux organismes communautaires actifs à Verdun et à leurs services ainsi qu'à ceux de l'Arrondissement.
6. Faire de la persévérance scolaire et des loisirs sains pour les jeunes une priorité pour l'arrondissement et la communauté et favoriser la collaboration entre l'arrondissement, le milieu scolaire, la famille, les organismes communautaires et la communauté (citoyens, gens d'affaires et autres) dans la réflexion et dans l'action autour de la persévérance scolaire.

Plusieurs pistes d'actions et solutions sont proposées pour chacune des orientations du chantier sur le développement communautaires.

Orientation 4 :

- Utiliser les berges du fleuve et les places publiques pour rassembler les gens de Verdun;
- Favoriser la tenue de petits marchés publics dans certains parcs et places publiques;
- Réactiver l'initiative «Voisins solidaires»;
- Ramener un événement tel que «Le rendez-vous mondial du cerf-volant»;
- Coordonner les activités Île-des-Sœurs et terre ferme pour éviter le dédoublement de l'offre, faire découvrir différents lieux aux Verdunois et favoriser le sentiment d'appartenance.

Orientation 5 :

- Recenser les lieux municipaux ou autres disponibles et les besoins des organismes qui desservent la population de Verdun (en vue d'augmenter les espaces disponibles des organismes et d'utiliser l'existant);

- Réunir les organismes dans des lieux bien équipés afin d'éviter l'éparpillement des organisations et de favoriser la synergie entre elles;
- Réviser la tarification des locaux pour les organismes en fonction de la taille et de la période de leurs activités;
- Faire une journée porte ouverte pour faire mieux connaître les services offerts à la population de l'arrondissement;
- Diffuser les activités des organismes dans un bulletin municipal et se doter de babillards électroniques d'affichage des activités dans certains lieux (bibliothèques et édifices municipaux);
- Diffuser en porte à porte le répertoire des activités;
- Mieux connaître (par sondage ou autrement) les personnes âgées isolées pour les amener à participer à la vie communautaire;
- Mettre sur pied un système de navettes entre l'île-des-Sœurs et le reste de Verdun;
- Donner le goût aux jeunes de participer/s'engager dans la communauté;
- Développer des activités parents/jeunes et pas seulement parents/bébés.

#### Orientation 6 :

- Créer un comité d'action multisectoriel pour la persévérance scolaire;
- Accroître l'aide aux ressources et activités dédiées aux jeunes;
- Faire davantage d'activités dirigées pour les jeunes après les classes en collaboration avec différents acteurs du milieu (écoles, organismes, etc.);
- Mieux publiciser les projets destinés aux enfants de 0-4 ans et à leurs parents en vue d'améliorer la maturité scolaire des enfants à leur arrivée à l'école;
- Réaliser des activités de jumelage ou mentorat entre jeunes et personnes significatives pour ces dernières et qui ont «réussi»;
- Favoriser l'engagement des jeunes dans des projets à caractère social;
- Favoriser le mentorat avec des adultes significatifs pour les jeunes dans des domaines qui les intéressent;
- Valoriser les formations techniques et professionnelles et faire connaître les différents services en lien avec l'éducation qui sont offerts aux familles et aux parents.

Enfin, certaines participantes demandent à ce qu'on s'occupe des chats errants dans les ruelles au même titre que l'on fleurit les ruelles. Elles pensent qu'il faut responsabiliser les citoyens au sujet des êtres vivants et non seulement des plantes. Selon elles, les chats errants sont un gros problème sur la terre ferme. L'Arrondissement devrait également aider à s'occuper des animaux errants en ne favorisant pas l'euthanasie. Elles soulignent que l'Arrondissement a été jusqu'à présent avant-gardiste en matière de réglementation et doit le rester.



### 3. Chantier sur le développement durable

En premier, nous tenons à souligner que le titre même de l'atelier a fait l'objet d'un débat lors des deux ateliers. Il devrait être renommé « Environnement ».

Les orientations initiales proposées aux participants sont les suivantes :

7. Privilégier les pratiques d'aménagement qui permettent de verdir l'arrondissement et de lutter contre les îlots de chaleurs.
8. Bonifier l'offre en transport actif et collectif et densifier le tissu urbain autour des pôles de transport (stations de métro, réseaux d'autobus, etc.)
9. Poursuivre le déploiement de la collecte de matières organiques et améliorer le taux de participation à la collecte sélective.

Les trois orientations sont validées mais, elles ont été reformulées comme suit :

7. Garantir les pratiques d'aménagement qui permettent de verdir l'arrondissement et de lutter contre les îlots de chaleurs et permettre l'infiltration des eaux pluviales sur le site, ou en encore privilégier les pratiques novatrices d'aménagement qui permettent de lutter contre les îlots de chaleur par le verdissement de l'arrondissement (augmentation de la canopée, agriculture urbaine et autres formes d'aménagement)
8. Bonifier l'offre en transport actif et collectif, diminuer l'utilisation de l'automobile (apaisement de la circulation) et optimiser l'utilisation du sol, autour des pôles de transport.
9. Privilégier la réduction à la source, poursuivre le déploiement de la collecte de matières organiques et améliorer le taux de participation à la collecte sélective, incluant les matériaux réutilisables et les encombrants.

À la suite des discussions en groupes, voici les pistes d'actions suggérées qui font consensus auprès des participants :

- Améliorer et faciliter les transports collectifs et actifs et diminuer l'usage des automobiles;
  - Augmenter la fréquence des autobus
  - Améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes, en instaurant des mesures et aménagements d'apaisement de la circulation et en améliorant les traverses et les intersections pour en faciliter leurs franchissements;
  - Aménager les voies de circulation pour permettre aux cyclistes de se déplacer en minimisant les détours (pistes cyclables qui desservent directement les différents secteurs et pas seulement des pistes de villégiatures)
- Actualiser la réglementation pour le verdissement c'est-à-dire, protéger les secteurs déjà verdis (berges, rues, etc.), obliger le reboisement, établir une réglementation pour les toitures vertes ou blanches et revoir le maximum de 5% d'espaces verts dans les cours d'écoles;
- Actualiser la réglementation pour l'imperméabilisation des surfaces c'est-à-dire, permettre les stationnements non asphaltés et diminuer l'emprise de ceux qui le sont;
- Par rapport aux systèmes de collectes et de compostage, les participants demandent à l'arrondissement d'avoir un cocktail de moyens pour s'adapter aux citoyens et aux types

d'habitations, d'augmenter les composteurs communautaires et de coordonner les collectes ainsi que le nettoyage des rues.

Le seul point de divergence dans les discussions concerne la densification. Pour certains, il s'agit d'un moyen d'améliorer la qualité de vie et la qualité de l'environnement, mais pour d'autres elle dégrade la qualité de vie et apporte un lot de nuisances.

## 4. Chantier sur le développement économique

Les trois orientations en lien avec le thème du développement économique sont :

10. Prioriser le développement de la Promenade Wellington et de la Place du Commerce, tout en encourageant le développement de l'offre commerciale de proximité sur d'autres artères.
11. Favoriser une synergie entre les acteurs du milieu afin d'accroître les retombées économiques découlant de l'appui offert par l'arrondissement.
12. Promouvoir les occasions d'affaires de l'arrondissement et faciliter l'établissement d'entreprises et de commerces créateurs d'emplois sur le territoire.

Les trois orientations sont bien comprises et jugées pertinentes par les participants, qui les valident telles quelles.

Une liste d'action à poser a été dressée pour chacune des orientations et, la majorité de ces propositions ont fait consensus auprès des participants.

Orientation 10 :

- Avoir un centre-ville en santé c'est-à-dire miser sur l'aspect commercial, professionnel et culturel;
- Se réapproprier son quartier et miser sur la piétonisation. Pour cela, il faut s'assurer d'avoir des touristes, des étudiants, des bars et une offre culturelle;
- S'assurer d'avoir une cohérence dans le mix commercial, ce qui suppose un travail de recrutement commercial. Pour le moment, il y a un manque au niveau de l'offre en bars/restaurants/salles de spectacles de qualité (ex : le même style que le Miss Villieray, In vivo, etc...). Il faut absolument diversifier ce genre de commerces;
- Avoir accès facilement à du commerce de proximité (notion d'usage conditionnel) et ne pas oublier la clientèle plus vulnérable (enjeu de gentrification);
- Définir une stratégie de redéveloppement de l'offre commerciale, c'est-à-dire :
  - L'ouest de Verdun est vide (en termes d'offre commerciale, en services de proximité), notamment du côté de Desmarchais.
  - Plusieurs points prioritaires : rendre la rue Verdun plus attrayante, développer les rues De l'Église, Gordon et Hickson (selon un développement bien encadré, car il pourrait y avoir des difficultés de cohabitation), mettre plus de terrasses et de verdure sur la rue Wellington.
  - La Place du commerce est le seul centre commercial de l'Île-des-Sœurs. La majorité des personnes y accèdent en voiture car, c'est quasiment la seule manière de s'y rendre. C'est une différence majeure avec la rue Wellington, où la majorité des personnes s'y rendent à pied. Ces deux pôles commerciaux sont différents et il faut les travailler de manière différente.
  - Favoriser une mixité de commerces, aider les restaurants à obtenir leur permis de boisson et encadrer les débits de boissons dans les permis délivrés.

- Assurer une diversité de services pour satisfaire tous les besoins.
- Travailler sur l'offre culturelle, actuellement insuffisante aux yeux des Verdunois, et principalement concentrée dans Desmarchais/Crawford;
- Réaliser des aménagements facilitant la circulation piétonne et automobile, tout en misant sur l'accessibilité universelle;
- Revoir les stationnements de la rue Wellington et enlever les parcomètres;
- Réaliser des aménagements de l'espace public : supports à vélo, bancs, repenser les intersections, améliorer le parc devant l'hôtel de ville, avoir une piste cyclable sur la rue Wellington, etc...

#### Orientation 11 :

- Plusieurs initiatives publiques sont à prendre, comme par exemple :
  - Créer des entreprises d'insertion sociale
  - Relancer le programme PRAM-Commerce
  - Subventionner davantage le CLD
  - Créer des partenariats à l'échelle de la communauté verdunoise
  - Supprimer la séparation Ville et l'île des Sœurs et améliorer la desserte entre les deux
  - Repenser l'achalandage en termes de loisirs et de commerces sur l'île des Sœurs pour limiter l'effet ville dortoir
- Des initiatives privées sont également possibles, notamment engager une personne responsable du recrutement commerciale à l'échelle du territoire ou encore favoriser une collaboration accrue entre les acteurs économiques;
- Il faut repenser la ville à l'échelle humaine.

#### Orientation 12 :

- Il faut revoir l'image de Verdun, notamment en réalisant une opération de branding.
- Attirer une nouvelle population;
- Prendre des mesures d'aide au développement commercial, comme par exemple un changement de zonage aux coins de rue ou revoir la taxation, qui semble inéquitable, surtout pour les petits commerces de proximité;
- Prévoir des aménagements urbains qui vont améliorer l'achalandage commercial.

## 5. Chantier sur la culture et le patrimoine

Les trois orientations en lien avec le de la culture et du patrimoine sont :

13. Développer une politique culturelle locale visant à améliorer l'offre et les infrastructures culturelles de l'arrondissement.
14. Préserver, valoriser et faire connaître la richesse patrimoniale de l'arrondissement.
15. Mieux communiquer et faciliter l'accès aux activités culturelles de l'arrondissement.

Les participants sont d'avis que les orientations 14 et 15 sont en fait des actions chapeautées par une politique locale, décrite dans l'orientation 13. De fait, la seule orientation retenue, serait reformulée de la façon suivante :

« Développer une politique culturelle locale, incluant le patrimoine (bâti, religieux, naturel, historique, vivant, etc.), qui vise à améliorer l'offre culturelle de l'Arrondissement et des organismes, tout en facilitant l'accès aux résidents aux activités culturelles. »

Une liste d'actions à prioriser a été dressée pour chacune des orientations :

Orientation 13 :

- Se doter d'une politique, définie par des principes et des orientations qui font ainsi donner une direction à la planification;
- Regrouper les organisations existantes (culture et patrimoine) et les artistes pour élaborer la politique de développement culturel;
- Avoir un « plan d'action » assorti à la politique culturelle;
- Créer des comités thématiques à partir de la Table de la Culture existante et impliquer citoyens et bénévoles.

Orientation 14 :

- Compléter/bonifier le répertoire des artistes et organismes culturels de Verdun;
- Faire le recensement des infrastructures existantes qui pourraient être disponibles ou utilisées comme lieux de diffusion et évaluer les besoins en lieux de diffusion du côté des acteurs culturels;
- Regrouper les informations culturelles sous une seule plateforme (portail web actuel de l'Arrondissement est à bonifier et doit être plus interactif);
- Créer des wiki (sites internet pouvant être modifiés par tous les utilisateurs) afin de rassembler l'information sur les événements et les sites patrimoniaux;
- Créer une programmation culturelle avec des activités pérennes (ex. : le Rendez-vous mondial des cerfs-volants) afin de mieux faire rayonner Verdun.

#### Orientation 15 :

- Amener la culture dans les écoles (projets et éducation à la culture) et mieux faire connaître ce qui se fait dans les diverses écoles spécialisées du territoire (musique, arts du cirque, etc.);
- Réaliser un circuit patrimonial pour Verdun (île et terre ferme); suggestion : pour le 375e anniversaire de la Ville;
- Utiliser les infrastructures légères existantes dans le parc linéaire pour réaliser des activités de diffusion (scène couverte près des serres, terrains adjacents au Natatorium), (exemple mentionné : symposium d'artistes).
- Se doter de lieux de diffusion professionnels (en utilisant l'existant –par exemple l'Auditorium- ou en construisant);
- Démontrer aux acteurs économiques (commerçants et autres) que la culture contribue au développement économique et social et favoriser davantage la participation des commerçants et des autres acteurs économiques dans les activités à caractère culturel. Les participants pensent que les événements culturels contribuent à l'économie de Verdun; en faisant venir les gens, ils offrent de la visibilité à l'arrondissement et les visiteurs y dépensent de l'argent. Les organisateurs d'événements peuvent également collaborer avec les acteurs économiques de l'arrondissement. Les participants pensent qu'il est important de faire participer les commerçants. Ils sont d'accord sur le fait que la culture est un vecteur de développement économique et social;
- Rénover l'existant plutôt que de construire un nouveau lieu. Les lieux de culture doivent être centraux dans l'arrondissement.

## 6. Chantier sur les sports et les loisirs

Les orientations initiales proposées aux participants sont :

16. Améliorer l'offre et la qualité des activités et des infrastructures sportives et de loisirs dans l'arrondissement.
17. Mieux communiquer et faciliter l'accès pour tous aux activités sportives et de loisirs.
18. Travailler en collaboration avec les groupes et associations sportives pour préparer la relève, notamment celle des bénévoles, et encourager la collaboration entre eux.

Les orientations sont validées, mais les participants ont tenu à reformuler la première orientation qui leur a été soumise, comme suit :

16. Soutenir ou adapter l'offre des activités et des infrastructures sportives et de loisirs en fonction des besoins.

Parmi la liste d'actions à prioriser, voici les constats qui font consensus :

- Améliorer la communication entre l'arrondissement et les citoyens, principalement dans l'accès aux informations, comme par exemple centraliser l'information relative aux sports et loisirs :
  - On note un manque de collaboration (et une mauvaise communication) entre différents acteurs en lien avec les citoyens, qui pourrait être amélioré;
  - En lien avec le point précédent, il faudrait créer une table de concertation qui rassemble les organismes de sports et loisirs du quartier et l'arrondissement.
- Il faut « valoriser l'ensemble de nos ressources » pour aller au-delà de l'offre disponible. Par exemple : utiliser le mobilier urbain pour développer des activités gratuites, bonifier l'accès à l'eau, se doter d'une bibliothèque ou d'un centre intergénérationnel en revalorisant un vieux bâtiment;
- L'offre actuelle ne répond pas aux besoins ou est mal adaptée. Pour y remédier, il faudrait, par exemple :
  - Revoir les horaires des activités
  - Avoir plus d'infrastructures et une plus grande diversité de celles-ci.
- Les sports et loisirs devraient être accessibles à tous. Pour cela, il faudrait par exemple établir une politique d'accessibilité ou encore créer des programmes de levées de fonds pour subventionner l'accès aux sports et aux loisirs;
- Assurer l'accès aux équipements sportifs et culturels en transport en commun.

Parmi la liste d'actions, nous avons relevé quelques divergences d'opinions sur les points suivants :

- La manière d'assurer l'accessibilité aux services n'est pas vue de la même façon, selon les participants, notamment en ce qui a trait à la gratuité;
- L'idée de créer une table de concertation a soulevé de nombreuses interrogations, notamment à propos de son fonctionnement;
- L'offre en activités sportives et récréatives pour les aînés et les adultes est suffisante pour certains, mais insuffisante pour d'autres...

En conclusion, un enjeu de communication et de collaboration a été mis de l'avant, les citoyens ont mentionné l'importance pour l'arrondissement de miser sur ses atouts et ont avant tout souligné l'importance pour l'arrondissement de se doter d'une Politique locale de Sports et Loisirs afin de faire en sorte que l'offre soit cohérente avec les besoins et les priorités identifiés. L'atelier du vendredi s'est longtemps attardé à la question de l'accessibilité de la programmation, mettant l'emphase sur le besoin d'élaborer une politique ou un ensemble de mesures particulières pour adresser cette question.



## 7. Chantier sur la circulation et la sécurité publique

Les orientations proposées pour le chantier sur la circulation et la sécurité publique sont les suivantes :

19. Améliorer l'accès aux différents quartiers de Verdun, la circulation locale et la circulation entre le centre-ville de Verdun et le quartier Île des Sœurs, notamment en construisant un pont local;
20. Favoriser la concertation et l'arrimage entre les acteurs concernés par la sécurité urbaine dans l'arrondissement;
21. Améliorer la sécurité et la cohabitation entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes sur le territoire de l'arrondissement.

À la lecture des orientations, les participants ont fait part de quelques suggestions, telles que :

- Inclure la notion d'accès universel, de manière plus explicite, dans les orientations 19 et 21;
- L'orientation 19, devrait mettre l'emphase sur le désenclavement de l'Île-des-Sœurs (IDS), et non sur l'idée de construire un pont local;
- l'orientation 20 n'est pas suffisamment claire. Le terme « acteurs » est beaucoup trop vague.

Seul le libellé de l'orientation 19 a été modifié comme suit : « Assurer l'accès aux différents quartiers de Verdun, la circulation locale et la circulation entre le centre-ville de Verdun et le quartier IDS (...). »

Les constats qui font consensus et les actions associées, proposées par les participants, sont les suivantes :

- Nécessité d'effectuer un travail de sensibilisation pour faire appliquer les règles établies, comme par exemple :
  - Le respect des bandes de dégagement aux intersections, pour faire respecter le 5 mètres prescrit par le Code de sécurité routière;
  - L'utilisation sécuritaire des carrefours giratoires sur l'Île-des-Sœurs.
  - Le respect des traverses piétonnières.
  - Le respect de la vitesse prescrite sur les rues résidentielles (30 ou 40km/heure).
  - Planter des mesures d'apaisement de la circulation
  - Créer un comité consultatif de civisme et sécurité, dont le principal mandat serait de déterminer les politiques et les priorités en matière de sécurité.
- Penser à de nouveaux aménagements pour faciliter la cohabitation des différents modes et, plus particulièrement, la sécurité des piétons, cyclistes et écoliers :
  - Revoir l'aménagement des intersections;
  - Mieux indiquer la présence des corridors scolaires;
  - Améliorer le réseau cyclable, etc...

- La rue Wellington est dangereuse et difficile d'utilisation pour tous ses utilisateurs. L'idée de rendre la rue Wellington en sens unique, avec des avancées de trottoirs, semble faire l'unanimité chez l'un des deux groupes de discussion;
- Réaménager les entrées de quartier;
- Améliorer la desserte en transport en commun.

Parmi les divergences d'opinions, notons les éléments suivants :

- La possibilité de construire un pont entre la terre ferme et l'Île-des-Sœurs;
- Sécuriser les ruelles et les rendre plus accessibles, surtout l'hiver;
- Certains résidents se plaignent du manque de stationnements, près de la rue Wellington;
- Des personnes mentionnent un problème de pollution sonore, notamment en lien avec les ambulances.

## 8. Chantier sur les services aux citoyens

Les orientations proposées pour le chantier sur les services aux citoyens sont les suivantes :

22. Améliorer le service à la clientèle dans l'ensemble des services municipaux, dont le 311 et le service en ligne;
23. Améliorer la propreté sur tout le territoire et encourager les citoyens à participer à l'effort collectif;
24. Viser l'amélioration continue des pratiques de déneigement, des collectes, d'effacement des graffitis, et d'entretien des espaces publics.

Elles ont été acceptées dans leur intégralité par les participants.

Les pistes d'actions proposées pour chacune des orientations sont les suivantes :

Orientation 22 :

- Plateforme visuelle du site internet plus conviviale (intuitive/facile à comprendre);
- Meilleur suivi (plus rigoureux et systématique);
- Employés doivent faciliter les échanges et indiquer qu'il y a un numéro de requête (les gens se sentent entendus quand le suivi est fait);
- Augmenter les heures de disponibilité (bonifier l'offre de service);
- Améliorer le suivi des demandes au 311 et la rapidité des interventions (donner systématiquement le numéro de requête afin de faciliter le suivi);
- Augmenter la fréquence des services municipaux afin qu'ils soient effectués 7 jours sur 7;

Orientation 23 :

- Brigade de responsabilisation;
- Meilleur contrôle des collectes pour diminuer les matières « perdues »;
- Souligner les bonnes actions (efforts citoyens, corporatifs et de la ville) et impliquer le comité d'embellissement;
- Meilleure gestion des horaires de collectes et de nettoyage des rues;
- Sensibiliser et conscientiser les citoyens, notamment les jeunes, à l'aide de concours sur la propreté dans les écoles par exemple;
- Collecte des déchets et entretien 7 jours/semaine dans les parcs et sur les berges.

Orientation 24 :

- Améliorer la coordination et la fréquence du déneigement;
- Lutte aux graffitis;
- Améliorer la surveillance;
- Conscientiser les entreprises pour qu'elles enlèvent les graffitis rapidement.

Parmi les éléments de consensus, nous retiendrons les pistes d'actions suivantes :

- Les citoyens méconnaissent les lois, les règlements et les services municipaux disponibles;
- Il faut améliorer le service à la clientèle;
- Il y a de gros efforts à faire pour améliorer la propreté de Verdun;
- Améliorer l'efficience des services municipaux (coordination).

Enfin, les points de divergences d'opinions concernent la sensibilisation versus la coercition dans les actions à poser et la question du déneigement, qui n'a pas été discuté de la même façon dans les deux ateliers.

## 9. Chantier sur les communications et la participation citoyenne

Les grandes orientations proposées aux participants sont les suivantes :

25. Améliorer les communications entre l'arrondissement, ses deux districts, ses citoyens, ses employés et ses partenaires;
26. Développer et promouvoir une image positive de Verdun et contribuer à son rayonnement;
27. Encourager la participation citoyenne au sein de la démocratie municipale et l'engagement dans la communauté.

Les trois orientations sont bien comprises et jugées pertinentes. Toutefois, des petites modifications sont apportées et la première orientation est reformulée comme suit :

25. Améliorer les communications entre l'arrondissement et ses citoyens

Les éléments de consensus et les actions proposées pour les orientations sont les suivantes :

Orientation 25 :

- Revoir le portail web de l'arrondissement;
- Avoir une plus grande autonomie, par rapport à la Ville de Montréal, pour des contenus plus locaux;
- Le service 311 n'est pas un succès et c'est un outil qui doit être revu;
- Ajouter des points de dépôt ou de distribution, pour les hebdomadaires locaux;
- Prioriser les communications numériques (fil RSS, application mobile, blogue, newsletter);
- Désigner une personne à l'arrondissement ayant pour responsabilité de jouer le rôle de coordonnateur aux relations citoyennes.
- Améliorer la signalisation et l'affichage sur rue, notamment par l'emploi des colonnes Morris, et sur les bâtiments publics, souvent mal identifiés.
- Installer des bornes interactives;

Orientation 26 :

- Améliorer les portes d'entrées au territoire, principalement sur celle sur Atwater (aménagement, embellissement, signalisation, etc.);
- Organiser des visites guidées dans Verdun;
- Concours de photographies pour faire connaître les différents visages de Verdun;
- Soigner la qualité du français dans les communications publiques;
- Mettre en place une opération « branding », incluant une nouvelle signature graphique ou visuelle;
- Miser sur des relations de presse, plus crédibles et moins chères que du placement média;
- Faire valoir les bons coups et les atouts de Verdun, axés sur la qualité de vie;
- Produire un album de qualité pour souligner le 125<sup>e</sup> anniversaire de Verdun;

- Miser sur la propreté, soigner l'apparence de Verdun, afin de dégager des perceptions positives des résidents et des visiteurs. Importance de se présenter sous un jour avantageux.

Orientation 27 :

- Former des comités citoyens pour les 9 chantiers, ayant pour rôles de suivre l'évolution de la mise en œuvre du plan stratégique de développement, de formuler des avis sur différentes options, etc.
- Une autre option, consisterait à former des comités citoyens pour chacun des 3 quartiers de Verdun;
- Avoir un suivi de la présente consultation citoyenne;
- Organiser des 5@7 citoyens, formule des Conseils d'arrondissement dans les parcs, formule « élu d'un jour » pour les jeunes, web diffusion des conseils d'arrondissement, « verdunlove », usage des médias sociaux, etc;
- Que les élus « respectent la parole donnée ». Que les élus fassent ce qu'ils disent, question de mériter la confiance des citoyens;
- Miser sur les propriétaires occupant leur immeuble pour susciter la participation et la mobilisation. Ces derniers sont plus enclins à développer un sentiment d'appartenance que les locataires.

Finalement, la question des relations et des perceptions entre les résidents de l'Île-des-Sœurs et ceux de la terre ferme est très ambivalente. Il n'y a pas de consensus sur le sujet, autrement que pour dire que la situation est très particulière ; on évoque plusieurs problématiques et peu de solutions semblent convaincantes ou rassembleuses. Il persiste un décalage important entre les résidents de l'Île et ceux de la terre ferme.

En conclusion, et de façon quasi unanime, une suite est attendue à la présente consultation citoyenne.